

ABRESCHVILLER

L'assainissement sera remboursé



Vendredi soir, les élus communautaires des Deux-Sarres ont voté pour le remboursement de la redevance d'assainissement à la commune d'Abreschviller. Photo Delphine DE LUCIA

Le tribunal administratif de Strasbourg a donné raison à la commune d'Abreschviller en décembre dans son contentieux avec la communauté de communes des Deux-Sarres à propos de la redevance d'assainissement. La justice a estimé que cette redevance ne pouvait être payée que contre un service rendu. Cette décision était à l'ordre du jour du conseil communautaire vendredi soir à Nitting. Les élus ont voté pour le remboursement de la redevance payée par Abreschviller de 2004 à 2009. Le président Jean-Luc Chaigneau fera néanmoins appel de la décision du tribunal administratif.